BENEVOLAT

Réductions d'impôts : (Dons aux œuvres reconnues d'intérêt général)

Mode d'emploi des documents :

Tout au long de l'année civile, vous remplissez la feuille ci-dessous en écrivant les déplacements que vous avez effectués pour transporter plusieurs joueurs d'une équipe pour les championnats, les stages **mais pas pour les entraînements**. (Vous l'imprimez ou vous récupérez un exemplaire à la salle des sports). De janvier à mars (de l'année suivante), vous remettez cette feuille au trésorier du club. Dès que la base de remboursement du km est fixée par les services des impôts (mois de mars), nous vous donnerons un document spécifique à conserver (5 ans) et a présenter au service des impôts si vous êtes contrôlé. Ce document vous donnera le montant à déclarer.

Vous complétez toutes les lignes (.....), vous datez et signez.

Les distances kilométriques se calculent à partir de la salle de Moulin Neuf. Utilisez le tableau cidessous.

Texte de loi felatif aux réductions d'impôts :

Voir http://www.associationmodeemploi.fr/uploads/Documents/WEB CHEMIN 319 1133531595.pdf
Pour ceux qui veulent connaître les détails ou lire l'extrait ci-dessous nous concernant.

1- Les frais doivent être dûment justifiés.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, les frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées dans le cadre d'une activité exercée en vue strictement de la réalisation de l'objet social de l'organisme et être dûment justifiées (billets de train, factures correspondant à l'achat de biens ou au paiement de prestation de services acquitté par le bénévole pour le compte de l'association, détail du nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel pour exercer son activité de bénévole, notes d'essence,...). Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement. A titre de règle pratique, le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto, dont le bénévole est personnellement propriétaire, utilisés pour exercer l'activité de bénévole, peut être calculé en utilisant les tableaux d'évaluation forfaitaire des frais de carburant prévus à l'article 302 septies A ter A. 2 du code général des impôts, publiés chaque année par l'administration fiscale, sous réserve que la réalité, le nombre et l'importance de ces déplacements puissent être dûment justifiés.

- 2- Le contribuable doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés dans le cadre de son activité bénévole. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don.
 - 3- L'organisme doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon ainsi que les pièces justificative correspondant aux frais engagés par le bénévole.

Association sportive

MOULIN NEUF MONTPON BASKET

Adresses: N°: Rue:	Code postal :	
Email :	Email:	
Déplacements effectués Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents El : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe. El : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe. Kilométrage total =	Déplacements effectués Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents La contre de la contre de la contre si différents La contre de la contre de la contre si différents La contre de	
Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Km A/	Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents La contraction de la contract	
Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Km A/	Date Équipe déplacée Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents La contraction de la contract	
Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents Adversaire et lieu de la rencontre si différents L'exactitude de si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe. Kilométrage total =	Catégorie Adversaire et lieu de la rencontre si différents	n A/I
el : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe. El : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe. Kilométrage total =	el : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté plusieurs joueurs de l'équipe.	
Kilométrage total =		
Cadre réservé à l'association		
Kilométrage total =		
Cadre réservé à l'association Base de remboursement = O,euros / km Puissance fiscale :CV Coût total -	Kilometrage total =	
Cont total -		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
- l'exactitude des déplacements mentionnés - renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don. Coût total -		on
- renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don. Puissance fiscale :CV	Base de l'emboursement –	
- renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don. Puissance fiscale :CV	- l'exactitude des déplacements mentionnés 0,euros / km	
l'association en tant que don. Coût total - €	monomore ou nomboursoment des frais ei dessus et les leissen à	I
Date et signature du bénévole :	l'association en tant que don.	
Date et signature du bénévole :		
	Date et signature du bénévole :	

DISTANCES Aller-Retour au départ de MOULIN-NEUF (viamichelin - plus court)

2.017.1110		or rectour du			- (mionomi pido codity	
	Distar	nces aller-retour po	ur les c	lubs du département : D	ORDO	GNE	
Auvézère	210	Lalinde	130	Neuvic	80	St Astier	93
Bassillac	145	Lanouaille	234	Nontron	220	St avit -St Nazaire	60
Belvès	210	Le Lardin	220	Notre-dame de Sanilhac	122	St Cyprien	226
Bergerac	96	Marsac	110	Périgueux	132	St Front de Pradoux	70
Boulazac	140	Monestier	88	Peyrignac	210	Sarlat	252
Chamiers	126	Montignac/vézère	218	Prigonrieux	82	Tocane St Apre	114
Eyzerac	216	Montpon	20	Razac/isle	102	Tourtoirac	180
Gardonne	76	Naussannes	146	Sanilhac	134	Valeuil	147
Issac	70					Villefranche du P	24
	Dista	ances aller-retour p	our les	clubs du département :	GIRON	DE	
Artigues	114	Gradignan	150	Libourne	56	Talence	152
Bassens	122	Guitres	44	Moulon	78	Talchico	102
Blaye	146	La Brède	166	Pessac	162		_
Bordeaux	140	La Teste	254	St André de Cubzac	92		+
Cestas	166	Le Bouscat	142	St avit -St Nazaire	60		-
Coutras	34	Le Taillan-Médoc	152	St Médard en Jalles	154		\dashv
Coulias	34	Le Tallian-Medoc	132	of Medald en Jalles	134		
	Dist	ances aller-retour	pour les	clubs du département :	LANDE	S	
Arboucave	372	Lacrabe	458	Préchacq les bains	482	St Sever	36
Barcelonne du gers	360	Losse	266	Poyartin (Elan Chalos)	436	Souprosse	440
Cauna	360	Meilhan	430	Saubrigues	458	Tilh	474
Cauneille	470	Momuy	390	Saugnac et Cambran	462	Vieux Boucau	440
Dax	416	Monségur	412	Samadet	456	Yzosse	436
Hagetmau	414	Mont de Marsan	386	St Cricq chalosse	458	TURSAN à Aubagnan	376
Haut Mauco	408	Montaut	440	St Geours de Maremne	530		
Horsarrieu	440						
D	istance	s aller-retour pour	les club	s du département : LOT	ET GAI	RONNE	
Agen	288	Lévignac	108	Ste Bazeille	152		
Beyssac	152	Port sainte-Marie	242				
Dietz	ances al	ler-retour nour les	clubs di	u département : PYRENI	FS AT	I ANTIQUE	
Anglet	516		1 1	Pau	492	- THE SECOND SEC	
7 m.g.o.	0.0				.02		
	Dis	tances aller-retour	pour les	clubs du département	: Corrèz	ze	
Argentat	370	Juillac	274	Meymac	440	Tulle	334
Beaulieu sur dordogne	368	Laguenne	334	Meyssac (Dynamic)	328	Ussel	450
Brive	286	Lubersac	282	Seilhac	340	Uzerche	332
Egleton	400	Marcillac-la-croisille	400	St Pantaléon de Larche	266		
	Distan	ces aller-retour po	ur les cl	ubs du département : H	aute-Vi	enne	
				Limoges (87)	342	Oradour sur glane	342
						Rilhac-Rancon	362
	Dis	tances aller-retour	pour les	s clubs du département	: Creus	e	
	T	Lavaufranche	604	La souterraine (23)	452		
		-		-			